

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 16 avril 2021

Présents : Patrick MILLET, Jérôme BERTRAND, Jacky BLANCHARD, Bernadette COURIOL, Hélène DENOYER, René DESSERRIERES, Hervé FONTAINE, Magali JOFFRAUD, Murielle KIRCHHOFF, Tony LHOMME, Florent MARTELIN, François PONCIN, Aline RAT et Céline TROPIBANI.

Absent excusé : Jean-Pierre MINAND

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 19 H 00 en demandant s'il y a des questions concernant le compte rendu du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il nomme François PONCIN secrétaire de séance.

Il rappelle la date du prochain conseil municipal, le 31 mai 2021.

Arrivée de M. Jacky Blanchard au point 2 (n'a pas pris part au vote des comptes administratifs 2020).

1 – vote des comptes administratifs 2020 (budget principal et annexes)

M. le Maire quitte la salle.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider la séance de vote du compte administratif, M. René DESSERRIERES est alors désigné pour présider la séance et il présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020 du **budget principal** dressé par le Maire.

Après s'être fait présenté le budget primitif 2020 et les décisions modificatives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve le compte administratif 2020 du **budget principal** présenté comme suit :

| Total par section | DEPENSES | RECETTES | RESULTATS |
|-------------------|------------|----------------|------------------|
| FONCTIONNEMENT | 603 545,59 | 685 676,82 | +82 131,23 |
| INVESTISSEMENT | 295 138,65 | 137 968,18 | -157 170,47 |
| | | DEFICIT | 75 039,24 |

Approuve le compte administratif 2020 du budget annexe « **Le Rempart** » présenté comme suit :

| Total par section | DEPENSES | RECETTES | RESULTATS |
|-------------------|----------|-----------------|-----------------|
| FONCTIONNEMENT | 0,00 | 8 467,44 | 8 467,44 |
| INVESTISSEMENT | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | | Excédent | 8 467,44 |

Approuve le compte administratif 2020 du budget annexe « **La Pouponne** » présenté comme suit :

| Total par section | DEPENSES | RECETTES | RESULTATS |
|-------------------|----------|-----------------|------------------|
| FONCTIONNEMENT | 6 425,00 | 21 598,70 | 15 173,70 |
| INVESTISSEMENT | 7 000,00 | 7 015,39 | 15,39 |
| | | Excédent | 15 189,09 |

Approuve le compte administratif 2020 du budget annexe « **Eau** » présenté comme suit :

| Total par section | DEPENSES | RECETTES | RESULTATS |
|-------------------|-----------|-----------------|------------------|
| FONCTIONNEMENT | 27 990,00 | 48 991,88 | 21 001,88 |
| INVESTISSEMENT | 11 820,08 | 32 496,81 | 20 676,73 |
| | | Excédent | 41 678,61 |

Approuve le compte administratif 2020 du budget annexe « **Assainissement** » présenté comme suit :

| Total par section | DEPENSES | RECETTES | RESULTATS |
|-------------------|-----------|-----------------|-----------------|
| FONCTIONNEMENT | 42 752,75 | 43 882,60 | 1 129,85 |
| INVESTISSEMENT | 6 901,20 | 11 048,00 | 4 146,80 |
| | | Excédent | 5 276,65 |

2 – adoption des comptes de gestion 2020 (budget communal et annexes) :

Le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier-payeur,
Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune,
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2020 des :

Budget principal, budget Le Rempart, budget La Pouponne, budget Eau et budget Assainissement,
dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

3 – affectation des résultats 2020 (budget communal et annexes) :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. L'article L.2311.5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate et approuve les résultats de l'exercice 2020 :

BUDGET PRINCIPAL

| Section de fonctionnement | DEPENSES | RECETTES | SOLDE (+ ou -) |
|---------------------------------|------------|------------|---------------------|
| Résultat de l'exercice 2020 | 603 545,59 | 685 676,82 | + 82 131,23 |
| Résultat antérieur reporté | | 176 644,49 | + 176 644,49 |
| Résultat à affecter | | | + 258 775,72 |
| Affectation en réserve au 1068 | | | - 91 000,00 |
| REPORT au R002 | | | + 167 775,72 |
| SECTION INVESTISSEMENT | DEPENSES | RECETTES | SOLDE (+ ou -) |
| Résultat de l'exercice 2020 | 295 138,65 | 137 968,18 | - 157 170,47 |
| Résultat antérieur reporté | | | +191 512,60 |
| Report au R001 | | | + 34 342,13 |
| Restes à réaliser au 31/12/2020 | 96 907,00 | 104 271,00 | + 7 364,00 |
| Besoin d'autofinancement | | | 0,00 |

LE REMPART

| Section de fonctionnement | DEPENSES | RECETTES | SOLDE (+ ou -) |
|---------------------------------|----------|-----------|--------------------|
| Résultat de l'exercice 2020 | 0,00 | 8 467,44 | + 8 467,44 |
| Résultat antérieur reporté | | 27 648,21 | + 27 648,21 |
| Résultat à affecter | | | + 36 115,65 |
| Affectation en réserve au 1068 | | | 0 |
| REPORT au R002 | | | + 36 115,65 |
| SECTION INVESTISSEMENT | DEPENSES | RECETTES | SOLDE (+ ou -) |
| Résultat de l'exercice 2020 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultat antérieur reporté | | 8 643,88 | + 8 643,88 |
| Report au R001 | | | + 8 643,88 |
| Restes à réaliser au 31/12/2020 | | | - |
| Besoin d'autofinancement | | | 0,00 |

LA POUPONNE

| Section de fonctionnement | DEPENSES | RECETTES | SOLDE (+ ou -) |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------------|
| Résultat de l'exercice 2020 | 6 425,00 | 21 598,70 | + 15 173,70 |
| Résultat antérieur reporté | | 333,26 | + 333,26 |
| Résultat à affecter | | | + 15 506,96 |
| Affectation en réserve au 1068 | | | 7 000,00 |
| REPORT au R002 | | | + 8 506,96 |
| SECTION INVESTISSEMENT | DEPENSES | RECETTES | SOLDE (+ ou -) |
| Résultat de l'exercice 2020 | 7 000,00 | 7 015,39 | 15,39 |
| Résultat antérieur reporté | | + 708,02 | + 708,02 |
| Report au R001 | | | + 723,41 |
| Restes à réaliser au 31/12/2020 | 0 | 0 | 0 |
| Besoin d'autofinancement | 0 | 0 | 0 |

Service EAU

| Section de fonctionnement | DEPENSES | RECETTES | SOLDE (+ ou -) |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------------|
| Résultat de l'exercice 2020 | 27 990,00 | 48 991,88 | + 21 001,88 |
| Résultat antérieur reporté | | 22 525,33 | + 22 525,33 |
| Résultat à affecter | | | + 43 527,21 |
| Affectation en réserve au 1068 | | | 0 |
| REPORT au R002 | | | + 43 527,21 |
| SECTION INVESTISSEMENT | DEPENSES | RECETTES | SOLDE (+ ou -) |
| Résultat de l'exercice 2020 | 11 820,08 | 32 496,81 | + 20 676,73 |
| Résultat antérieur reporté | | 13 896,65 | + 13 896,65 |
| Report au R001 | | | + 34 573,38 |
| Restes à réaliser au 31/12/2020 | | | 0 |
| Besoin d'autofinancement | | | 0 |

Service ASSAINISSEMENT

| Section de fonctionnement | DEPENSES | RECETTES | SOLDE (+ ou -) |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------------|
| Résultat de l'exercice 2020 | 42 752,75 | 43 882,60 | + 1 129,85 |
| Résultat antérieur reporté | | 21 433,39 | + 21 433,39 |
| Résultat à affecter | | | + 22 563,24 |
| Affectation en réserve au 1068 | | | - |
| REPORT au R002 | | | + 22 563,24 |
| SECTION INVESTISSEMENT | DEPENSES | RECETTES | SOLDE (+ ou -) |
| Résultat de l'exercice 2020 | 6 901,20 | 11 048,00 | + 4 146,80 |
| Résultat antérieur reporté | | | + 28 719,94 |
| Report au R001 | | | + 32 866,74 |
| Restes à réaliser au 31/12/2020 | | | - |
| Besoin d'autofinancement | | | 0 |

4 – Attribution des subventions 2021 :

Sur proposition de la Commission « Associations, Animations et Culture », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue une subvention pour l'année 2021 aux associations suivantes qui en ont fait la demande,

| | |
|--------------------------------|---------|
| ➤ Périscolaire | 1 500 € |
| ➤ St So Bouge | 300 € |
| ➤ FNACA | 300 € |
| ➤ Bleu 16 Rhône Alpes | 300 € |
| ➤ Les Balardiens | 300 € |
| ➤ St-So Court | 300 € |
| ➤ Amicale des sapeurs pompiers | 600 € |

TOTAL 3 600 €

5 – Taxes directes locales : vote des taux 2021

Monsieur le Maire rappelle les taux en vigueur à savoir :

- ✓ TAXE FONCIERE BATI : 8,37 %
- ✓ TAXE FONCIERE NON BATI : 35,06 %

Il informe l'assemblée que cette année le taux départemental de 13,97 % pour la taxe sur le foncier bâti est ajouté au taux communal, ce qui porte le taux à 22,34 %. Sur l'avis d'imposition la case « département » n'existera plus.

Il propose d'augmenter les taux du foncier bâti et non bâti de 1 %, ce qui portera les taux à :

- ✓ TAXE FONCIERE BATI : 22,56 %
- ✓ TAXE FONCIERE NON BATI : 35,40 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote les taux des taxes locales directes pour 2021 comme proposées ci-dessus.

6 – indemnités des élus : taux de rémunération

Le maire rappelle la délibération N° 2020_05_32 du 25 mai 2020 fixant les indemnités des élus comme suit :
Le maire : **51,6 %** et les - 1^{er} - 2^e - 3^e et 4^e adjoint : **19,8 %**.

Suite à la réunion de la commission finances et des adjoints en date du 29/03/2021, il a été décidé suite à la baisse des dotations et pour faire des économies, de diminuer les indemnités du maire et des adjoints de 15 %, ce qui portera les taux à :

- maire : **43,90 %**.
- 1^{er} - 2^e - 3^e et 4^e adjoint : **16,85 %**.

Le conseil municipal décide : par 13 voix POUR et 1 CONTRE (Murielle KIRCHHOFF) de baisser le montant des indemnités comme proposées ci-dessus à compter du 1^{er} mai 2021.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION

Article L.2123-20-1 : « Toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal ».

Arrondissement : BELLEY - Collectivité de : SAINT-SORLIN-EN-BUGEY - Population totale : 1212

Indemnités du maire :

| Nom et prénom du bénéficiaire | % de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique) | Total brut mensuel en euros |
|-------------------------------|---|-----------------------------|
| MILLET Patrick | 43,90 % | 1 707,45 € |

Indemnités des adjoints :

| Nom et prénom des bénéficiaires | % de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique) | Total brut mensuel en euros |
|---|---|-----------------------------|
| 1 ^{er} adjoint : René DESSERRIERES | 16,85 % | 655,36 € |
| 2 ^{ème} adjoint : Hélène DENOYER | 16,85 % | 655,36 € |
| 3 ^{ème} adjoint : Hervé FONTAINE | 16,85 % | 655,36 € |
| 4 ^{ème} adjoint : Céline TROPIBANI | 16,85 % | 655,36 € |

Ces montants bruts sont soumis aux prélèvements sociaux et cotisation retraite (13,5 %).

7 – Tondeuse autoportée : choix du fournisseur :

Le maire présente deux devis concernant l'achat d'une tondeuse autoportée pour les services techniques :

- Tondeuse FERRARI modèle PG 280 DW à 20 666,66 € HT avec reprise de l'ancienne tondeuse à 4 000 € HT soit une soulte de 16 666,66 € HT chez GARRY à Ambérieu,
- Tondeuse FERRARI modèle Turbo 1 à 24 000 € HT avec reprise de l'ancienne tondeuse à 3 000 € HT soit une soulte de 21 000 € HT chez BONFILS VITI AGRI à Serrières de Briord.

Le conseil municipal, après délibération et par 11 voix POUR – 1 voix CONTRE (Céline TROPIBANI) et 2 ABSTENSIONS (Hélène DENOYER et Hervé FONTAINE) choisit la Tondeuse FERRARI modèle PG 280 DW à 20 666,66 € HT avec reprise de l'ancienne tondeuse à 4 000 € HT soit une soulte de 16 666,66 € HT chez GARRY à Ambérieu.

8 – Motoculteur : achat

Le maire présente le devis de BONFILS VITI AGRI pour l'achat d'un motoculteur pour le service de la voirie. Les deux modèles présentés marque « HONDA » et « STIHL » sont au même prix de 450 € HT. Les employés communaux ont une préférence pour le modèle HONDA.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité choisit le motoculteur HONDA Microbineuse FG201 à 450,00 € HT.

9 – école : achat 2 tableaux blancs :

Le maire donne la parole à Hélène DENOYER qui informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'acheter deux tableaux blancs pour le projet numérique (avant l'installation des vidéoprojecteurs).

Elle propose deux devis :

- Manutan collectivités pour 1 226,36 € TTC,
- Lacoste papeterie pour 1 049,38 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité choisit l'entreprise LACOSTE pour l'achat de 2 tableaux blancs pour un montant TTC de 1 049,38 €.

10 – site internet : choix du fournisseur

Le maire informe l'assemblée que la commission communication souhaite rénover le site internet de la commune. Il donne la parole à Murielle KIRCHHOFF qui propose de changer de prestataire et d'utiliser la trame proposée par l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France).

Elle précise que le coût annuel est de 220€ TTC hébergement, formation et assistance inclus. Le site sera donc construit par la commission communication, en prenant en compte les remarques formulées par les secrétaires de mairie et par les habitants via le questionnaire citoyen. Si besoin, le tarif pour de l'espace de stockage supplémentaire est de 17€TTC /an /Go.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité accepte de changer de prestataire et choisit la trame de l'AMRF pour un coût annuel de 220 € TTC.

11 – ONF : devis travaux 2021

Le maire donne la parole à Florent MARTELIN qui présente le devis reçu de l'ONF pour les travaux 2021. Il informe que les travaux de 2020 n'étant pas terminés il n'est pas nécessaire d'engager des travaux pour 2021. De plus le montant du devis est très élevé, à savoir 12 530,00 € HT.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité, refuse le devis des travaux de l'ONF pour 2021.

12 – Chemin de Compierre : création d'une grille de récupération des eaux pluviales

Le maire donne la parole à René DESSERRIERES qui informe l'assemblée qu'il est nécessaire de créer une grille d'évacuation pour la récupération des eaux pluviales Chemin de Compierre.

Il présente un devis de l'entreprise SOCATRA pour un montant de 2 070,00 € TTC et précise que cette entreprise a réalisé les travaux de voirie du Chemin de Compierre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise SOCATRA pour un montant TTC de 2 070,00 €.

13 – chemin du Verney : mission maîtrise d'œuvre

Le maire donne la parole à René DESSERRIERES qui rappelle la délibération N° 2020_07_71 du 06/07/2020 concernant la maîtrise d'œuvre proposée par l'entreprise ARCHIGRAPH pour l'aménagement du Chemin du Verney. Il précise que seules les missions 1 et 2 avaient été retenues. Les constructions du lotissement St Saturnin de Cuchet étant presque toutes terminées les travaux de voirie pourront être réalisés.

Il est donc nécessaire de reprendre l'étude de cet aménagement comme suit :

- Mission 3 : avant-projet / approche budgétaire pour un montant HT de 648,00 €
- Mission 4 : Dossier Consultation des Entreprises (DCE) pour un montant HT de 648,00 €
- Mission 5 : VISA (analyses des offres, rapport, négociation avec les entreprises) pour un montant HT de 870,00 HT.

Le conseil municipal, après délibération, approuve le devis de l'entreprise ARCHIGRAPH comme ci-dessus.

14 – Immeuble « Montée des sœurs » : création VMC, choix du fournisseur

Le maire donne la parole à Hervé FONTAINE qui explique qu'il est nécessaire de changer la VMC de l'immeuble situé « Montée des sœurs ». Il propose deux devis :

- Entreprise GARNIER et GOBET : 8 662,50 € TTC,
- Avenir Domotique Services : 9 691,90 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité, valide le devis de GARNIER et GOBET pour un montant de 8 662,50 € TTC pour le changement de la VMC dans l'immeuble situé « montée des sœurs »

15 – Bâtiment « montée des sœurs » : changement du tableau électrique chez M Serrano Gilles :

Le Maire donne la parole à Hervé FONTAINE qui explique qu'après le passage d'un électricien professionnel, ce tableau est encore aux normes. Il souhaite avoir plus d'éléments et demande le report de ce point.

16 - Isolation des bâtiments « école » et « mairie » : choix de l'entreprise

Le maire donne la parole à Hervé FONTAINE qui explique que dans le cadre du programme d'économie d'Énergie et de Loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte, la commune de saint Sorlin peut bénéficier des aides correspondant à ce dispositif.

Les bâtiments visés par ce dispositif sont la mairie et l'école.

Cela concerne le calorifugeage des tuyauteries des chaudières et l'isolation des combles perdus de l'école et de la mairie.

Il présente deux devis :

- ECO HABITAT pour un montant de 6 747,04 € avec un reste à charge pour la commune de zéro euro.
- ISOL01 pour un montant de 5 761,35 € TTC avec un reste à charge de 3 265,35 € TTC (uniquement les combles)

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre de l'entreprise ECO HABITAT d'un montant de 6 747,04 € TTC avec un reste à charge pour la commune de 0 € (zéro euro) pour réaliser le calorifugeage des tuyauteries des chaudières et l'isolation des combles des bâtiments école et mairie.

17 – Vote du budget primitif 2021 – budget principal :

La parole est donnée à René DESSERRIERES, qui présente et fait lecture des différents articles du budget primitif **2021** du budget principal proposé par la Commission Finances.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et vote au niveau du chapitre le budget primitif **2021** du budget principal qui s'équilibre en recettes et en dépenses et qui établit comme suit en euros :

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|-------------------------|-------------------|-------------------|
| BUDGET PRINCIPAL | 359 093,13 | 827 311,72 |

18 – Vote des budgets primitifs annexes 2021 : Le Rempart, La pouponne, Eau et Assainissement

Après présentation des différents chapitres des différents budgets annexes, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve et vote comme suit :

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|--------------------------|------------------|------------------|
| BUDGET LE REMPART | 10 743,88 | 43 453,65 |

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|---------------------------|-----------------|------------------|
| BUDGET LA POUPONNE | 8 823,41 | 18 441,96 |

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|-------------------|------------------|------------------|
| BUDGET EAU | 61 428,38 | 91 847,29 |

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|------------------------------|------------------|------------------|
| BUDGET ASSAINISSEMENT | 44 014,74 | 63 522,17 |

René Desserrières remercie la secrétaire pour son aide à l'élaboration des budgets.

19 – Nord Isère Granulats – enquête publique : avis :

Le maire informe que par arrêté préfectoral N° DDPP-IC-2021-03-13 du 10 mars 2021 une enquête publique sur le projet suivant :

Demande de renouvellement et d'extension d'autorisation d'exploitation de la carrière au titre des ICPE

- Une demande d'augmentation de la puissance électrique des installations de traitement d'une puissance totale de 500kW sans limitation de durée,
- Une demande de défrichement,
- Une demande de dérogation pour la destruction d'espèces protégées au lieu dit « la Loimpe » sur la commune de Porcieu-Amblagnieu par la société ISERE NORD GRANULATS – commune de Porcieu-Amblagnieu.

D'une durée de 32 jours, l'enquête publique est prescrite du mardi 06 avril 2021 à 14 H 00 au vendredi 07 mai 2021 à 17 H 00.

La commune de ST-SORLIN-EN-BUGEY se trouvant incluse dans le rayon d'affichage prévu par la législation sur les installations classées, le conseil municipal doit donner son avis sur ce dossier.

Où l'exposé du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, suit l'avis du CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature) et émet un avis favorable sur ce dossier.

20 – Route du Port : changement de numéro de voirie :

Le maire donne la parole à Hervé FONTAINE qui informe l'assemblée sur les difficultés d'adressage. Il explique qu'il y a deux « Route du Port » à St Sorlin en Bugey, la RD 20a et la RD 40a et qu'il est nécessaire de procéder à un nouveau numérotage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle numérotation comme suit :

- ✓ N° 29 : ZB 624 et ZB 626 (station épuration)
- ✓ N° 31 : ZA 472 (Gonzalez Daniel)
- ✓ N° 33 : ZA 414, ZA 415, ZA 416, ZA 417, ZA 418 et ZA 496 (PVC – CCPA)
- ✓ N° 40 : ZA 375 (Litaize Fernand)

- ✓ N° 42 : ZA 329 et ZA 330 (Litaize Fernand)
- ✓ N° 44 : ZA 249 (Debec Germaine)
- ✓ N° 46 : ZA 488, ZA 489, ZA 485 et ZA 487 (Varrel Chantal)
- ✓ N° 48 : ZA 486 (Varrel René)
- ✓ N° 50 : ZA 492 (Schwartz Patrice)
- ✓ N° 52 : ZA 491 et ZA 495 (Schwartz Linda)
- ✓ N° 54 : ZA 490 (Volo Brice)

21 – questions diverses :

A – Le maire informe que les logements sociaux créés par LOGIDIA au lotissement « St Saturnin de Cuchet » seront composée de 4 T3 (loyers entre 400 et 430 € mensuel) et de 3 T4 (loyer mensuel compris entre 450 et 500 €).

B – Aline RAT demande si les bénévoles de la bibliothèque pourraient utiliser le petit local précédemment occupé par le périscolaire. Le maire répond que la commission « bâtiments » étudiera cette demande et que les questions de sécurité seront évoquées.

C – Compte-rendu de la réunion avec le CAUE :

En perspective des différents projets d'aménagement du village, René DESSERRIERES informe l'assemblée qu'une rencontre a eue lieu avec le CAUE de l'Ain et plusieurs membres du conseil municipal. Il faudra penser à l'avenir du village et les gros chantiers qui pourraient voir le jour (voirie, bâtiments inoccupés, sécurisation des accès, bibliothèque, etc....).

Plusieurs ateliers seront mis en place pour une réflexion sur l'urbanisation du village avec la participation des citoyens, associations.....

Hélène DENOYER précise que ce processus a eu lieu à Ambronay et que le CAUE aide les communes dans leur réflexion. Une première réunion sera organisée prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21 H 20.

Le Maire,
Patrick MILLET



le secrétaire,
François PONCIN

